

2/4

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 07 Sep 1999  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere  
Administrateur délégué  
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89  
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2737

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Unité de formation : INFORMATIQUE -  
INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS  
(CONVENTION)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 756099U21X1  
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

La Directrice générale adjointe,

  
Claudine LOUIS

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

DOCUMENT 8 bis


DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **J. Lefère, Administrateur délégué.**  
 Date et signature (2) : .....24.....06... 9 9.



**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS (CONVENTION)**

CODE DE L'U.F. (3) <b>756099081X1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>709</b>
---------------------------------------	---

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de 1 page (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de 1 page (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :      (1) transition      (1) qualification
- du degré :      (1) inférieur      (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court      (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui      (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de 1 page (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de 1 page (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 756099021A1	Code du domaine de formation : (4) 709
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de réseaux	CT	S	10
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	2
		Total des périodes	12

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE  
LE 28.08.99  
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : ..... 16 AOUT 1999

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS  
(CONVENTION)**

---

**1.1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. FINALITES PARTICULIERES.**

Cette unité doit permettre

- de familiariser l'apprenant à l'environnement d'un P.C.;
- de développer chez cet apprenant les savoir-faire de base nécessaires à l'emploi du système d'exploitation Windows dans les travaux liés à la bureautique.

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS  
(CONVENTION)**

---

**2.1. Capacités.**

Sur base d'un message médiatique (texte de presse; page d'écran de moniteur; copie d'écran; ...)  
traitant d'un sujet général, de préférence orienté vers le domaine de l'informatique bureautique,

- ◇ proposer un résumé écrit de ce message;
- ◇ fournir des réponses à un questionnaire permettant l'évaluation de son niveau de compréhension du message.

**2.2 Titres pouvant en tenir lieu :**

LE CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR (C.E.S.I.)

ou

LE CERTIFICAT DU SECOND DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (C2D)

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS  
(CONVENTION)**

---

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE – INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS  
(CONVENTION)**

---

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire le schéma non détaillé d'un ordinateur (unité centrale, entrées / sorties);
- ◆ d'utiliser les périphériques tels que clavier, souris, écran, imprimante, lecteur de disquettes, lecteur de CD Rom);
- ◆ de définir le rôle du système d'exploitation par rapport au fonctionnement de l'ordinateur et des applications installées
- ◆ à l'aide de l'interface graphique
  - ◇ de mettre en œuvre les fonctionnalités de base de Windows
    - le démarrage du système d'exploitation,
    - le chargement d'une application,
    - la création d'un fichier (par exemple, au départ d'un document créé avec un éditeur de texte élémentaire ou un logiciel simple de dessin),
    - la gestion des fichiers créés (enregistrer, copier, effacer, déplacer, renommer);
  - ◇ de gérer l'arborescence de dossiers (répertoires) contenant des fichiers
    - l'affichage d'une arborescence ou d'une partie d'arborescence,
    - la création d'un répertoire
    - la gestion des répertoires créés (copier, effacer, déplacer, renommer);
    -
  - ◇ d'exploiter le système "disquette" pour le stockage d'information
    - le formatage d'une disquette
    - le transfert de fichiers disque dur / disquette.
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation.

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE -- INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS  
(CONVENTION)**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite,**

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel est installé le système d'exploitation Windows qui a servi de support à l'apprentissage,
- ◆ en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

**l'étudiant sera capable:**

- de démarrer l'ordinateur;
- d'utiliser les fonctionnalités de base de Windows pour gérer des répertoire et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée;
- de clôturer une séquence de travail

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte**

- de l'efficacité des procédures employées,
- de l'habileté technique de l'étudiant,
- du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.



document 8bis

Date: 24.06.99.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION AU P.C. ET AU SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS  
(CONVENTION)**

---

Le chargé de cours sera  
un enseignant